



Céret, le 12 mai 2012

**Compte rendu de la réunion du conseil d'administration**  
**Vendredi 23 mars 2012 à Céret**

**Etaient présents :**

Jean	FERRER	Claude	HERNANDEZ
Gilbert	PUJAS	Robert	MARTY
Françoise	BONNION	Henry	MESTRES
Dikkie	CARITG	Jean-Pierre	DEVIGNE
Marie-Claude	SARDA	Yves	SANTO
Jacques	COURTEAU	Jean	AGUSTI

Le Président ouvre la séance à 14H

**-1–Approbation du compte-rendu du CA du 10 février 2012 :**

Le CR est approuvé avec une modification, présentée par Jean Ferrer, concernant l'article 3 du Règlement Intérieur dont l'alinéa 1 sera supprimé pour cause de double usage.

**-2 –Fête de la Randonnée Cérétane :**

Elle aura lieu le dimanche 24 juin 2012 au stade Fontcalde comme les 2 années précédentes. Les randonnées proposées sont les suivantes : le Pic de Garce comme en 2010 pour la grande rando et le Ventous pour la petite rando.

La demande de matériel a été faite à la mairie de Céret par Gilbert Pujas le 13 février. Ce dernier propose de fournir un canevas sur les opérations à réaliser pour la fête.

Jean Ferrer prendra contact avec François Guillou du Service Jeunes afin d'organiser une rando pour les enfants comme les années précédentes.

En ce qui concerne le repas, Henri Mestres prendra contact avec différents traiteurs de la région : Molas de Céret, Brial du Boulou, et Nègre de Ventnac en Minervois et il présentera les différents devis au CA.

**La réunion des bénévoles aura lieu le vendredi 8 juin 2012 à 17h au Mas Nogarède.**

### **-3- Assemblée Générale :**

Le Président voudrait organiser l'AG le plus tôt possible après le 1<sup>o</sup> septembre, date limite du renouvellement des adhésions. Le Mas Nogarède serait disponible le 10 novembre.

Françoise Bonnion propose la salle de St Jean Pla de Corts.

Gilbert Pujas et Claude Hernandez prendront contact avec la mairie de St Jean pour retenir cette salle le 8 septembre ou au plus tard le 20 ou 27 octobre.

Le repas de l'AG sera discuté en même temps que celui de la fête avec les traiteurs cités plus haut.

### **-4 –Durée des mandats des membres du CA :**

Yves Santo, initiateur de la question, demande, pour raison personnelle, que sa question soit retirée de l'ordre du jour.

Le retrait du sujet est accepté à l'unanimité.

### **-5- Point sur les finances du Club et l'achat d'ordinateurs :**

Jacques Courteau présente un bilan financier intermédiaire provisoire dont il ressort que les finances du club permettent d'acheter le matériel informatique nécessaire aux membres du bureau.

Ces derniers utilisent leurs ordinateurs personnels pour les tâches de gestion de l'association. Cette pratique pose le problème des transferts de données et d'archives lors des transmissions de responsabilités.

D'autre part, en cas de contrôle ou d'action judiciaire, toujours possible au sein d'une association, ce sera leur matériel personnel avec leurs données personnelles incluses qui seront saisis.

Nos finances le permettant et sachant que le trésorier dispose déjà d'un ordinateur propriété de l'association, Gilbert Pujas propose l'achat de deux ordinateurs qui seront affectés au secrétaire et au président en cours de mandat.

Ces ordinateurs resteront propriété de l'association et seront transmis avec leurs données aux successeurs des responsables en cours de mandat.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'acheter 2 ordinateurs : un pour le Secrétaire et un pour le Président, soit une dépense prévisionnelle d'environ 1200 €. L'achat sera effectué par les 2 utilisateurs.

Yves Santo demande la liste du matériel du club mise à jour : Gilbert Pujas la transmettra à tous les membres du CA lorsqu'elle sera définitive.

## **-6- Sécurité en randonnée :**

Plusieurs animateurs disposent de Talkies-Walkies et les emportent en randonnées, même si ils ne sont pas responsables.

Certains membres de l'association se sont déjà regroupés dans une fréquence.

Généralement l'animateur et son serre-file sont en liaison et cette liaison est suffisante et facilement gérable.

Toutefois il peut être certaines circonstances ou l'usage d'un ou plusieurs autres appareils soit utile voir nécessaire.

Pour que les liaisons soient fiables il est nécessaire qu'une « fréquence RandoCeret » (à déterminer) soit systématiquement utilisée par les responsables.

L'usage de ces appareils et de la fréquence « RandoCeret » pourrait s'avérer utile dans les « suivis » en voiture.

Les appareils utilisés possèdent 8 canaux qui ont tous les mêmes fréquences dédiées quelque soit leur marque.

Les appareils disposent d'une ou deux sortes de codage de ces fréquences donnant ainsi un certain nombre de « sous-canaux » qui ne sont pas forcément compatibles entre les différentes marques.

Il serait donc utile que :

- Une étude soit faite sur la compatibilité des codages entre marques différentes.
- Une fréquence de 1 à 8 sans codage soit utilisée par l'animateur et le serre-file du jour.
- Que cette fréquence soit connue de toute personne disposant d'un appareil de transmetteur-recepteur.
- Que cette fréquence soit respectée par ces mêmes personnes qui n'en feront usage qu'en cas de nécessité.
- Que les procédures radio soient définies et respectées dès que plus de deux opérateurs sont en « fréquence ».
- Une réunion spécifique devrait peut-être être organisée pour traiter ce sujet.

Aucune décision précise n'est prise, le sujet reste à l'étude.

## **7-Réponse à Gérard Le Bouill :**

Gérard Le Bouill met en cause la présentation et la mise en page des programmes qui sont réalisés par Jean Ferrer et Gilbert Pujas et propose une alternative avec présentation en réunion extraordinaire.

Si le CA est habilité à veiller et à intervenir sur le contenu du programme, il ne lui appartient pas d'intervenir dans le choix de la mise en page ou de la présentation qui sont de la compétence et de l'initiative de l'équipe responsable de l'écriture et de l'édition du programme.

En conséquence, nous remercions Gérard de l'intérêt qu'il porte au fonctionnement de la Randonnée Cérétane et nous lui suggérons de prendre contact avec Jean Ferrer et l'équipe responsable du programme pour présenter sa proposition.

Association loi 1901\_ Agrée par le Ministère Jeunesse et sports sous le N°66S1128

Siret 448059139 00015

---

## **-8 - Tee-shirts et autocollants :**

--- Tee-shirts : il reste 2 cartons de tee-shirts « 25 ans » et différents objets invendus. Il est proposé de faire le point sur les stocks avant de passer de nouvelles commandes : tee-shirts de couleur « fluo » et autres accessoires, écussons ...etc. (Françoise Bonnion) Il est également proposé de créer une rubrique « Boutique » sur le site du club où seraient groupés tous les articles à vendre, qui seraient exposés lors de chaque manifestation . --- Autocollants : il serait intéressant de commander des autocollants pour les voitures qui se suivent lors des départs en rando afin d'éviter les « pertes »....

## **-9 - Questions diverses :**

### **--- Les animateurs :**

- La liste des animateurs ne doit contenir que les animateurs actifs.
- Jean-Pierre Devigne propose de fournir au bureau un état, mis à jour mensuellement, des animateurs actifs de la saison en cours. Il propose également que les anciens animateurs soient remerciés, par exemple en étant cités comme « membres méritants » lors de la prochaine AG.
- Jacques Alvain demande que son stage UV Montagne soit financé par le club, à savoir environ 275 € serait pris en charge par la Randonnée Cérétane et la même somme par la Fédération. Cette demande est acceptée à l'unanimité.
- Pour une plus grande clarté notamment dans les statistiques, il est demandé d'inscrire sur les programmes le nom d'un seul animateur par rando et non pas les 2 noms lorsqu'il s'agit d'un couple d'animateurs.
- Question d'assurance : lorsqu'un animateur délègue à un autre animateur, c'est l'animateur principal présent à la randonnée qui est responsable.

### **--- Les Statuts :**

Certains articles des statuts sont obsolètes ou dépassés, il y aurait lieu de revoir les statuts de l'association pour les soumettre en assemblée générale extraordinaire.

Il est demandé à chaque membre du CA de préparer ses propositions.

Cette opération de renouveau des statuts doit se faire en toute sérénité.

### **--- La liste des adhérents :**

Il est rappelé que pour des raisons de confidentialité et dans le respect des principes de la CNIL, la liste des adhérents (noms, adresses, mails, téléphones, dates de naissance, etc.) ne doit être diffusée qu'aux seuls membres du Conseil d'Administration qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions.

Le prochain CA dont l'ordre du jour sera la préparation de la fête est fixé **le Vendredi 11 mai 2012 à 14h** au local.

Le Président met un terme à la réunion à 17h15.